

Décision

Générale

colonial

Décision n° n°5 Permissions,

n°5

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

8 août 1930

Numéro JO

n° 405 du 31/08/1930

Date du numéro

31 août 1930

TEXTE INTÉGRAL

une permission de 15 jours à solde entière de présence, à compter du 10 août 1920, est accordée au planton Beder Ati, du service judiciaire,